



PROCES VERBAL DE REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 20 décembre 2018

Le vingt décembre deux mille dix huit à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

PRESENTS : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Daniel LAGARRIGUE, Philippe KERNINON, Olivier FAURE, Jean-Michel CANCÈS, Karl CAMPDORAS-RAGON,

Mmes Isabelle CÉPÈDE-LASCOSTE, Édith BRANCHE, Isabelle LIVI,

ABSENT(S) : Anaël MARTIN, Alexa OSMONT, Edwige LAVAL, Anne GIETHLEN,

REPRESENTE (S): Séverine MARTIGNAC (par Édith BRANCHE),

SECRETAIRE DE SEANCE : Karl CAMPDORAS-RAGON

DATE DE CONVOCATION : 14 décembre 2018

Le compte rendu de la séance du 29 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS GENERALES

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- rapport sur les animaux dans les cirques réalisé par Code animal en partenariat avec 30 millions d'amis,
- information sur les nouvelles fréquences de la TNT
- le catalogue 2019 des prestations offertes par le CNAS
- la lettre hebdomadaire de Territoires Conseils
- la revue communes et associations
- les remerciements de l'équipe de bénévoles "Téléthon 2018"

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

D. Lagarrigue :

travaux des agents :

- mise en place de l'éclairage festif, sapins et guirlandes. Des guirlandes ont été mises en place à l'école publique pour le marché de Noël.
- nettoyage de tous les regards d'eaux pluviales

- réparations diverses dans les bâtiments communaux.

O. Faure :

L'entreprise Gabrielle va commencer sa tournée de réparations sur le réseau d'éclairage public. Elle transmettra un devis pour le remplacement des lampes installées dans le trottoir sous le mur de l'Hôtel du Château.

K. Campdoras-Ragon :

Les tickets de tombola vont être mis en place dans les commerces et le tirage au sort aura lieu après les fêtes de Noël .

Ph. Kerninon :

- la restitution des dons pour le Téléthon a eu lieu à Bétaille le 8 décembre.
- Le nouveau système de gestion pour les paiements de cantine et garderie a été présenté aux parents d'élèves le 10 décembre au foyer rural.
- L'association des parents d'élèves l'Étoile organise un marché de Noël le vendredi 21 décembre à partir de 17h à l'école. Seront vendus : objets réalisés par les enfants, crêpes, huîtres ...
- Les derniers articles pour le bulletin annuel arrivent. Les éditions commenceront en fin de semaine.
- Des boîtes de chocolat seront distribuées aux personnes n'ayant pu participer au repas et aux anciens alvignacois hospitalisés ou en maison de retraite.
- La préparation de la nouvelle charte Agenda 21 reprendra après les fêtes.

I. Cépède-Lascoste :

Elle a reçu le commercial de la Société Granimond pour la réfection du Jardin du Souvenir. Un devis sera transmis rapidement. Les cendres ont un statut juridique. Les travaux seront faits par des personnes assermentées.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

POINT FINANCIER

A. Terlizzi présente un état des dépenses et recettes réalisées à ce jour pour le budget communal. Il rappelle que certains postes restent sensibles et doivent être sous contrôle : dépenses énergétiques, frais d'entretien bâtiments et matériel en particulier. Il n'y a pas eu de gros investissements cette année. Les crédits avaient été majoritairement attribués au projet de création de l'espace multi activités.

La situation budgétaire de la commune est saine.

TRAVAUX AU FOYER RURAL

A. Terlizzi rappelle aux élus la décision de créer un sanitaire adapté aux Personnes à Mobilité Réduite au foyer rural afin d'en terminer l'accessibilité. Le local de rangement créé il y a quelques années au fond de la salle sera partagé en 3 espaces : rangement, vestiaire et sanitaire. Le foyer rural nécessite quelques travaux supplémentaires. Il est nécessaire de refaire la toiture arrière ainsi que la dalle d'étanchéité qui surplombe le local de rangement en raison d'infiltrations d'eau. La salle de réunion, utilisée chaque jour de la semaine par des associations ou réunions diverses et le week-end par des particuliers ou associations pour des fêtes et spectacles, a besoin d'un rafraîchissement certain : les revêtements muraux doivent être refaits pour la salle,

les sanitaires actuels et le hall qui les relie. La salle bénéficiera en outre de la pose de revêtement mural thermique et phonique.

Pour ces travaux, les devis s'élèvent à :

• réfection toiture arrière	11 749.21 € HT
• réfection étanchéité et dallage béton	9 043.88 € HT
• aménagement sanitaire PMR et transformation local	16 192.90 € HT
• peinture et revêtements	5 137.80 € HT
TOTAL	42 123.79 € HT

Le Maire informe les élus que, compte tenu des travaux à réaliser, des demande de financement pourraient être déposées auprès du Département et de la Région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- d'accepter la réalisation des travaux tels que proposés ci-dessus,

- d'adopter le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	42 123.79 € HT
Recettes :	
• Département- FAST : 15%	6 318.00 € HT
• Région - 15%	6 318.00 € HT
• DETR 2016	6 616.00 € HT
• Autofinancement	22 871.79 € HT

- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Maire informe les élus que les problèmes informatiques récurrents subis par les bénévoles de la bibliothèque sont résolus après intervention de M. Capo, informaticien à Souillac. Dès demain, il installera la connexion WIFI au foyer rural.

La société LJS a transmis un devis de 1 138.24 € pour la réparation du système de climatisation réversible de la salle. Une des 5 unités ne fonctionne plus, les platines sont à changer. Les élus acceptent le devis proposé.

PARKING DES BARRIERES HAUTES

Le Maire rappelle le projet d'aménagement du parking des Barrières Hautes. Lors de la réunion sur place le 16 novembre, il a été décidé que l'aménagement se ferait comme suit :

- aménagement de places de parkings délimitées le long de la voie
- création d'un trottoir sur les trois autres côtés de ce terrain pour l'accès aux compteurs et canalisations
- conservation ou remplacement des arbres
- engazonnement du reste du terrain.

Pour ces travaux, l'entreprise Patrick Balayssac de Rignac a établi un devis de 3 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'accepter le devis présenté et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

FONDS CONCOURS RESTAURATION DU PATRIMOINE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUVALDOR

Vu, les conditions d'octroi de subvention de la part de partenaires financiers de la communauté de communes et des communes (État, Région, Leader) imposant le nécessaire octroi d'un fonds de concours intercommunal à des fins de financement d'un projet d'investissement communal pour bénéficier de leur soutien,
Vu, la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2018, sollicitant auprès de la communauté de communes un fonds de concours à la communauté de communes pour le projet suivant "Travail du Théron",
Vu, la délibération de la communauté de communes en date du 12 novembre 2018 accordant un fonds de concours à hauteur de 1 324.00 € à la commune pour ce projet,
Considérant, que l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales permet l'octroi de fonds de concours et dispose que :

- 1- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,
- 2- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,
- 3- le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, :

- d'accepter le fonds de concours à hauteur de 1 324.00 €,
- de rappeler le plan de financement comme suit :
 - * CAUVALDOR : 1 324.00 €
 - * Commune : 1 326.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'accepter le fonds de concours proposé, d'adopter définitivement le plan de financement ci-dessus et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SOCIETE DE CHASSE

Olivier FAURE quitte la salle.

A. Terlizzi informe les élus de la participation de la société de chasse à l'ensemencement du terrain de côte rousse en plantes mellifères. La société de chasse a pris en charge l'achat des graines à semer. Ces opérations étant de la compétence de la commune, le Maire demande aux élus la possibilité d'accorder une subvention exceptionnelle à la Société de Chasse pour un montant de 168.70 € .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 168.70 € à la Société de Chasse et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET LOTISSEMENT CÔTE ROUSSE

A. Terlizzi informe les élus que le budget 2018 du lotissement côte rousse comportait des erreurs. Afin de les régulariser, il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
Fonctionnement : Compte 002 dépenses : 26 851.98 € Investissement : compte 168748 recettes : 23 851.98 €	Fonctionnement : Compte 71355-042 dépenses : 26 851.98 € Investissement : compte 3555-042 recettes : 26 851.98 €

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décident d'opérer les virements de crédit comme ci-dessus et autorisent le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR DES VOYAGES SCOLAIRES AU COLLEGE DE GRAMAT

A. Terlizzi donne lecture d'une lettre envoyée par M. Hamon, Principal du Collège de Gramat, qui expose les projets de voyage à l'étranger préparés par les équipes pédagogiques pour les élèves de 4e et 3e. Ces voyages en Espagne ou en Angleterre permettront aux élèves de pratiquer une langue vivante en situation réelle et de mettre en pratique leurs connaissances. Le coût moyen du voyage est de 229 € par élève. Si les enfants se mobilisent beaucoup pour en réduire le coût, il reste quand même une participation élevée pour les familles. Toute aide de la commune serait la bienvenue. 11 enfants d' Alvignac participeront à ces voyages. Le Maire demande aux élus leur position à ce sujet.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, :

- décident d'accorder une participation de 50 € par enfant, soit une participation totale de 550 €, qui sera versée au collège de Gramat,
- autorisent le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

HOPITAL LOUIS CONTE DE GRAMAT - INTERET COMMUNAUTAIRE

Le Maire rappelle aux élus les menaces qui ont pesé sur le devenir de l'hôpital Louis Conte de Gramat où il a été question de la suppression de 20 lits de médecine par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) lorsque les 2 maisons de retraite seront regroupées sur un même site. Un collectif de soutien a alors engagé plusieurs actions qui ont permis d'acter le maintien de l'activité de médecine.

Une réflexion a depuis été menée sur le projet médical et il apparaît que l'hôpital de Gramat possède tous les atouts pour être candidat au statut innovant d'établissement communautaire. Il donne lecture de la lettre adressée à la commune par le collectif de défense de l'hôpital de Gramat et demande aux élus de se prononcer sur le soutien à la candidature de cet établissement au statut innovant d'établissement communautaire dans la perspective du plan santé 2022.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, émet un avis favorable au classement d'intérêt communautaire de l'Hôpital de Gramat.

QUESTIONS DIVERSES

- Vente d'une partie de la parcelle AE 639 par la famille BOUAT à M. et Mme CLEDEL.:

le Maire revient sur la situation déjà évoquée lors du conseil municipal du 29/11/2018 et apporte des compléments d'information. Une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) est parvenue en mairie, adressée par

la notaire de Gramat. Or, il se trouve que cette déclaration n'est pas recevable en l'état. En effet, elle ne comporte ni plan cadastral (numéro de parcelle), ni indication de la superficie, ni du prix. M. le Maire en a fait part à la notaire qui a admis la non conformité de ce document.

Il a été convenu avec elle qu'une nouvelle DIA, en bonne et due forme, serait adressée à la Mairie dans les meilleurs délais et ce, afin que le Conseil municipal puisse délibérer valablement.

- Le Maire présente aux élus le montant de l'indemnité annuelle de conseil allouée à M. Poirier, receveur municipal.

- Le CEA de Gramat a transmis son invitation pour la cérémonie des vœux. Elle aura lieu le vendredi 25 janvier à 16h.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 31 janvier.

Fin de séance à 22h 25.

ALFRED MATHIEU
TERLIZZI

DANIEL
LAGARRIGUE

ISABELLE CÉPÈDE-
LASCOSTE

PHILIPPE
KERNINON

OLIVIER
FAURE

KARL
CAMPDORAS-RAGON

JEAN-LUC
LAMBERT

SÉVERINE
MARTIGNAC

ISABELLE
LIVI

ANNE
GIETHLEN

EDWIGE
LAVAL

ÉDITH
BRANCHE

JEAN-MICHEL
CANCÈS

ANAËL
MARTIN

ALEXA
OSMONT